

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le groupe Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Fehmi LAOURINE.

BILAN CONSOLIDE
Arrêté au 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.	31-déc.
ACTIFS		2016	2015
Caisse et avoirs auprès des banques	7	70 350 559	94 886 000
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	8	1 559 640 008	1 351 581 774 (*)
Acheteurs Factorés	9	128 211 853	115 911 249
Portefeuille titre commercial		3 679 878	747 401
Portefeuille d'investissements	10	26 987 087	30 372 463 (*)
Titres mis en équivalence	10	8 510 342	9 347 527
Valeurs Immobilisés	11	57 282 303	52 553 415 (*)
Actifs d'impôts différés	12	8 111 000	6 041 540
Autres actifs	13	44 055 416	43 411 354
TOTAL DES ACTIFS		1 906 828 446	1 704 852 723
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS			
Concours bancaires	14	80 865 872	71 566 178
Emprunts et dettes rattachées	15	1 223 786 936	1 098 197 374
Dettes envers la clientèle	16	69 021 748	58 936 057
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	9	37 704 922	30 457 233
Fournisseurs et comptes rattachés		93 690 918	81 709 908
Passifs d'impôts différés	12	5 426 788	3 957 586
Autres passifs	17	78 034 036	56 621 540 (*)
TOTAL DES PASSIFS		1 588 531 220	1 401 445 876
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Réserves consolidés		109 506 472	99 435 262
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		154 506 472	144 435 262
Résultat Consolidé		12 564 935	14 187 916
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	167 071 407	158 623 178
INTERETS MINORITAIRES	19	151 225 819	144 783 669
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		318 297 226	303 406 847
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		1 906 828 446	1 704 852 723

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4-10)

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2016
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2016	31/12/2015
ENGAGEMENTS DONNEES	83 399 855	81 108 852
Engagements de financements en faveur de la clientele	82 079 016	76 581 100
Engagements sur titres	1 320 839	4 527 752
ENGAGEMENTS RECUS	173 562 181	146 270 078
Garanties recus	10 757 746	16 765 781
Interets à echoir sur contrats actifs	162 804 435	129 504 297
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	67 706 835	12 533 333
Emprunts exterieurs	67 706 835	12 533 333

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2016
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc. 2016	31-déc. 2015
Revenu de crédit bail	20	175 814 075	162 537 851
Revenu du factoring	21	13 693 048	13 357 621
Revenu des opérations de location longue durée		17 225 851	16 410 241
Autres produits d'exploitation		6 601 957	7 081 099
Intérêts et charges assimilés	22	(87 024 410)	(79 250 282)
Produits des placements		2 708 763	554 741
Total des Produits d'exploitation		129 019 284	120 691 271
Coût des opérations de location longue durée		(7 630 153)	(6 349 148)
PRODUIT NET		121 389 131	114 342 123
Charges de personnel		(37 670 080)	(32 749 348)
Autres charges d'exploitation		(27 855 145)	(27 051 550)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances	23	(16 020 876)	(13 206 583)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(6 464 836)	(6 833 940)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	53 039	(3 578 307)
RESULTAT D'EXPLOITATION		33 431 233	30 922 395
Autres gains ordinaires		(2 799 170)	790 819
Autres pertes ordinaires		(400 663)	(13 889)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		30 231 400	31 699 325
Impôts différés		47 675	71 683
Impôts exigibles		(15 135 274)	(9 902 334)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		15 143 801	21 868 674
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10	1 078 345	2 737 738
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		16 222 146	24 606 412
Part revenant aux intérêts minoritaires	18	(3 657 211)	(10 418 496)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		12 564 935	14 187 916
Résultat par action		1,396	1,576

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-dec 2016	31-dec 2015
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	25	670 837 258	591 084 988
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	348 269 669	350 452 437
Financements des adhérents		(340 086 354)	(341 594 644)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(18 955 129)	(17 949 578)
Intérêts payés		(47 342 984)	(40 943 504)
Impôts et taxes payés		(34 925 962)	(44 991 413)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	27	(653 415 890)	(492 424 065)
Autres flux de trésorerie		(40 275 112)	5 929 573
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(115 894 505)	9 563 793
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	(19 766 365)	(8 615 997)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	9 877 252	5 067 117
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	30	(9 148 122)	(66 743 118)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	31	12 922 884	1 938 162
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(6 114 351)	(68 353 836)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Ecaissements suite à l'émission d'action		-	41 114 364
Dividendes et autres distributions	32	(17 813 366)	(17 648 242)
Encaissements provenant des emprunts		455 936 775	375 663 752
Remboursement d'emprunts		(333 574 577)	(318 297 888)
Flux liés au financement à court terme		(21 398 000)	3 738 366
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		83 150 832	84 570 353
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités		<u>72</u>	<u>-</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		<u>5 022 817</u>	<u>(470 589)</u>
Variation de trésorerie		(33 835 135)	25 309 722
Trésorerie au début de l'exercice		23 319 822	(1 989 900)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33	(10 515 313)	23 319 822

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2016

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 Décembre 2016 à la somme de 45.000.000 dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 ayant un objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2016, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 Décembre 2016 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 01 octobre 2014 ayant pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.

Le capital initial s'élève à 30 000,00 Euros

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires

- La société **ALIOS Finance SA**, société holding créée en 1998, a pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail.

Le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 décembre 2016 à € : 10.699.282 divisé en 972.662 actions de € : 11 chacune.

Alios est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 Décembre 2016 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

- Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF): **est une société anonyme de droit Tunisien , constitué le 02 février 2001 .**

Le capital social s'élève à D: 400.000 divisé en 40.000 actions de 10D chacune , souscrite et libéré en totalité .

La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles , financières , mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2016

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	26 671	26,67%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	933 402	93,34%	40 000	100,00%	29 832	99,44%	44 762	4,60%	587 442	31,65%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs																						
Tunisie SICAR																						
Tuninvest SICAR																						
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring																						
TLG FINANCE																	577 162	59,34%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%										
Autres	73 329	73,33%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	37 500	75,00%	36 364	72,73%	18 189	1,82%			168	0,56%	350 748	36,06%	1 268 558	68,35%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	30 000	100,00%	972 672	100,00%	1 856 000	100,00%	3 500 000	100,00%

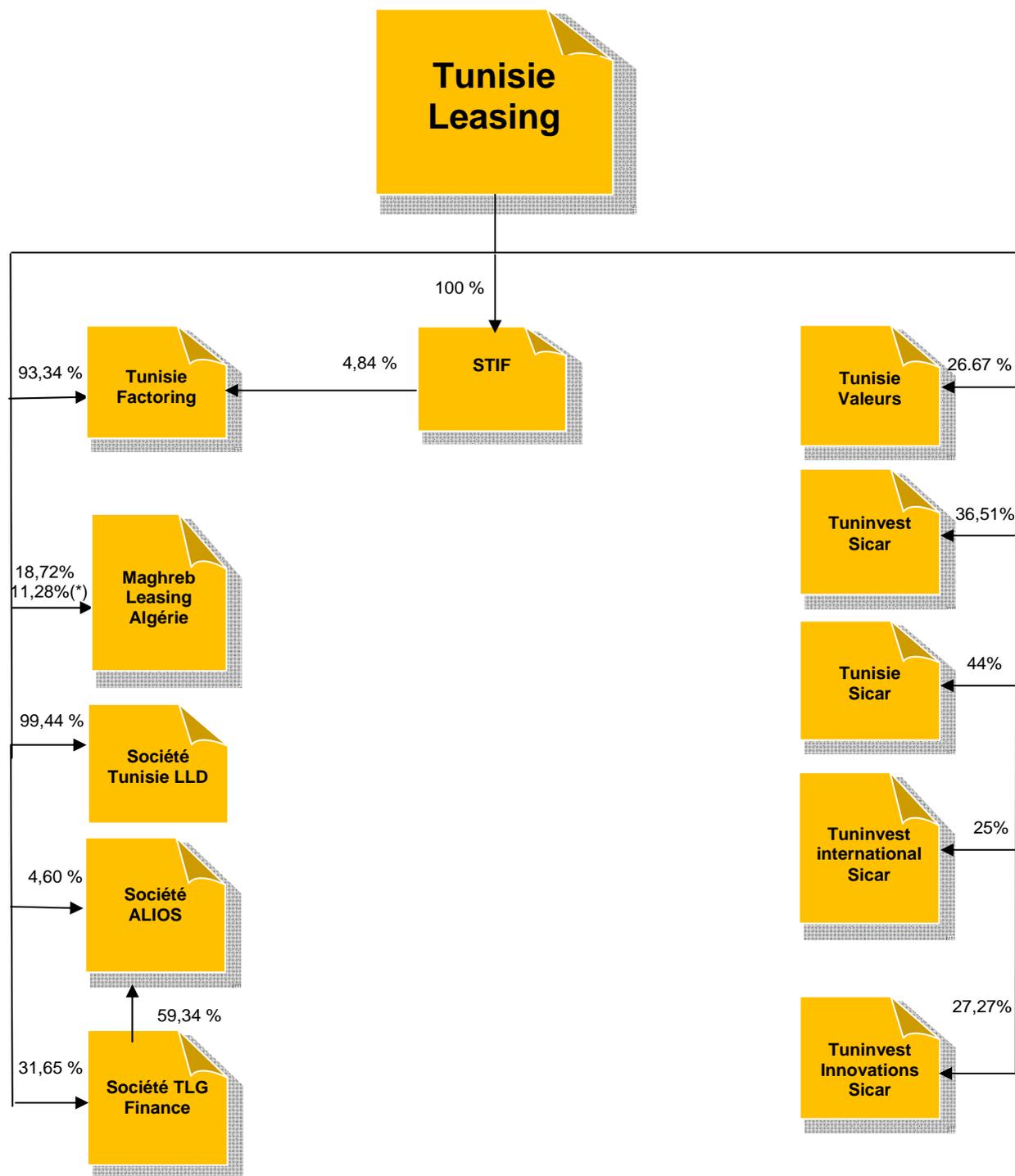
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2016

Sociétés	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	26,67%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		93,34%		100,00%		99,44%		4,60%		31,65%		18,72%	11,28% (*)
Tunisie Valeurs																						
Tunisie SICAR																						
Tuninvest SICAR																						
Tuninvest International SICAR																						
Tunisie Factoring																						
TLG FINANCE																						
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											4,84%											
Autres																						
Total	26,67%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,00%	27,27%		93,34%	4,84%	100,00%		99,44%	0,00%	4,60%	18,78%	31,65%	0,00%	18,72%	0,00%
Total participation	26,67%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		98,18%		100,00%		99,44%		23,38%		31,65%		18,72%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2016**



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	Degré de contrôle	Méthode retenue
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ Conversion des états financiers des entités étrangères

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%

. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er Décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la LOA de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement .Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).
2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai. le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des

acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

5. Changements de méthodes de présentation:

Par rapport au 31 décembre 2015, les états financiers au 31 décembre 2016 traduisent des changements de méthodes de présentation de bilan et l'état de résultat.

Les retraitements opérés sont:

Ancienne Présentation	Nouvelle présentation	Commentaires
Créances de leasing : Encours Financiers Moins : provisions Créances de leasing : Impayés Moins : provisions Intérêts constatés d'avance	Créances sur la clientèle , opérations de leasing	Les créances de leasing ont été présentés en net des provisions
Portefeuille d'investissement brut Moins : provisions	Portefeuille d'investissements	Présenté en net des provisions
Immobilisations incorporelles Moins : amortissements Immobilisations corporelles	Valeurs Immobilisés	les valeurs immobilisés sont présentés net des amortissements

Moins : amortissements		
Provisions pour passifs et charges		Les provisions pour passifs et charges et autres ont été regroupés au niveau des autres passifs
Autres	Autres passifs	

6: Événements significatifs de l'exercice 2016

Activité de la filiale Alios Finance Gabon

Le délai constaté dans l'encaissement de la créance de 48 MDT (20M€) détenue sur l'Etat Gabonais au titre des délégations de solde (cf. Note 8 «Créances sur la clientèle, opérations de leasing» ci-après) a mis notre filiale Alios Finance Gabon en difficulté financière, ce qui nous a amené, faute de refinancement, à suspendre la production à partir de Novembre 2016.

Un plan d'action a été mis en place par le Groupe pour la relance de l'activité de la filiale Alios Finance Gabon s'articule autour des actions suivantes:

- Maintenir la pression sur le Gouvernement Gabonais pour continuer l'encaissement des nouvelles échéances et arrêter l'hémorragie,
- Œuvrer pour le recouvrement des arriérés sur un délai le plus court,
- Continuer activement le recouvrement des impayés clients, notamment sur les principaux risques,
- Continuer la recherche des sources de refinancement auprès du système bancaire, des compagnies d'assurance, du marché obligataire dès l'amélioration de la liquidité sur le marché et de la Banque Centrale par le refinancement de notre portefeuille crédit aux particuliers à travers les accords de classement,
- Reprendre la production dans les plus brefs délais,
- Continuer le plan d'optimisation des charges opérationnelles.

NOTE 7 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Désignation	Tunisie leasing	Tunisie factoring	Tunisie L.L.D	M.L.Algérie	ALIOS	STIF	TOTAL
Banques, découverts	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895	80 865 872
TOTAL	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895	80 865 872

NOTE 8 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Encours financiers	1 462 556 611	1 255 933 321 (*)
- Impayés	221 918 125	201 666 033
- Interets echus differés	(6 425 227)	(5 499 917)
- Creances en cours (encours des contrats decaissés et non mis en force)	12 927 837	8 165 234
<u>Total brut des creances de leasing</u>	<u>1 690 977 346</u>	<u>1 460 264 672</u>
- Provisions pour dépréciation des encours	(64 279 024)	(49 917 861) (*)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(56 411 211)	(50 251 721)
- Provisions collectives	(5 678 374)	(4 295 040)
- Produits réservés	(4 968 730)	(4 218 276)
<u>Total des provisions</u>	<u>(131 337 339)</u>	<u>(108 682 898)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>1 559 640 008</u>	<u>1 351 581 774</u>

(*) chiffres retraités

Les créances au bilan consolidé incluent des créances sur l'Etat Gabonais pour un montant de 40.3 MDT (17M€). Ces créances correspondent aux remboursements à recevoir de l'Etat Gabonais sur les crédits accordés aux agents publics que bénéficient d'une délégation de solde (précompte). En effet, l'Etat Gabonais a enregistré depuis la fin 2013 des retards dans le reversement à Alios Finance des précomptes. La créance détenue par Alios Finance correspond ainsi à 19 échéances se rapportant principalement à l'année 2016.

Le groupe Alios Finance et sa filiale Alios Finance Gabon suivent de près l'apurement de cette créance auprès des autorités locales avec l'appui de l'association Professionnelle des Etablissement de Crédit (APEC) et la Confédération Patronale du Gabon (CPG). Des versements sont néanmoins reçus de manière irrégulière de l'Etat Gabonais. Ainsi, un versement équivalent à 7 MDT (3M€) a été reçu de l'Etat Gabonais le 05 janvier 2017 sans toutefois apurer les arriérés dans un contexte de Finances Publiques restreintes au niveau du pays qui a conduit le Gabon à entamer depuis plusieurs mois des démarches visant à mobiliser des ressources pour le financement de la dette publique.

Dans ce contexte, La réalité de la créance n'est pas remise en cause et aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016.

8.1 : Créances de Leasing : Impayés

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	202 115 804	185 248 474
- Intérêts de retard à facturer	-	62 629
<u>Montant brut</u>	<u>202 115 804</u>	<u>185 311 103</u>
A déduire :		
- Provisions	(42 405 222)	(37 069 175)
- Produits réservés	(2 163 408)	(1 708 252)
<u>Montant net</u>	<u>157 547 174</u>	<u>146 533 676</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	19 802 321	16 354 930
- Créances radiées	-	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>19 802 321</u>	<u>16 503 488</u>
A déduire :		
- Provisions	(14 005 989)	(13 182 546)
- Produits réservés	(2 803 283)	(2 507 985)
- Provisions sur créances radiées	-	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>2 993 049</u>	<u>664 399</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(2 039)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>160 538 184</u>	<u>147 196 036</u>

NOTE 9 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2016, comme suit :

		<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		131 074 254	115 002 538
Comptes des acheteurs export		1 524 369	2 996 644
Comptes des acheteurs import		2 177 752	2 936 042
	<u>Sous total</u>	<u>(A) 134 776 375</u>	<u>120 935 224</u>
A déduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents		(5 491 453)	(4 198 656)
Provisions collectives sur compte adhérents		(1 072 319)	(825 319)
Provisions individuelles sur compte acheteurs		(750)	
	<u>Montant net</u>	<u>128 211 853</u>	<u>115 911 249</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		205 564	234 396
Fonds de garantie		13 540 290	11 824 247
Compte import		2 177 752	2 936 042
Disponible		21 781 316	15 462 548
	<u>Sous total</u>	<u>(B) 37 704 922</u>	<u>30 457 233</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B)	<u>97 071 453</u>	<u>90 477 991</u>

NOTE 10 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Titres immobilisés	28 669 654	34 492 163
	<u>Total brut</u>	<u>28 669 654 34 492 163</u>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(356 800)	(3 494 500)
	<u>Montant libéré</u>	<u>28 312 854 30 997 663</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 325 767)	(625 200)
	<u>Total net</u>	<u>26 987 087 30 372 463</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation	% détenu
- B.T.S	500	10	5 000			1997	(*)	
- SPCS	174 990	10	1 819 178			2009/2016		4,92%
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000		83 427	2010		33,33%
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)	
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010		
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)	
- Société PROMOTEL TF	5 600	100	560 000		432 230	2009	(*)	
- Amen Santé	65 401	10	654 010			2009/2010		1,40%
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,5	61 605			2009	(*)	
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	666 700		666 700	2009	(*)	
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10	100 000			2008	(*)	
- Clinique El Amen Beja	818	100	81 800			2010-2012		1,26%
- Société YASMINE	275 000	10	2 750 000			2011/2013	(*)	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	28 750	100	2 875 000			2012/2013	(*)	
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		-	2012		1,30%
- Tayssir	11 666	100	1 166 600			2013/2014		16,67%
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	356 800		2013		11,63%
- Société Almes	150 000	10	1 500 000			2014	(*)	
- Société Tazoghrene	200 000	10	2 000 000			2015	(*)	
- Société Agricole DICK	400 000	5	2 000 000			2016	(*)	
- Assurances COMAR NON VIE CIV	35 000	36,79	1 287 604			2016		7,00%
- Société Briquetterie Jbel Ouest	20 000	100,00	2 000 000			2016	(*)	
			<u>28 669 654</u>	<u>356 800</u>	<u>1 325 767</u>			

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

NOTE 10 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2016 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Coût d'acquisition</u> (a)	<u>Ecart d'acquisition</u> (b)	<u>Quote-part dans les réserves</u>	<u>Quote-part dans les résultats</u>	<u>Valeur des titres mis en équivalence</u>	<u>% détenu</u> (a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(19 142)	772 893	63 736	1 338 571	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(117 370)	172 753	275 373	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 771 738	-	2 587 744	33 915	5 393 397	26,67%
* Tuninvest International Sicar	125 000	-	(91 100)	(134 448)	(100 548)	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	524 800	942 389	1 603 549	27,27%
	<u>3 774 172</u>	<u>(19 142)</u>	<u>3 676 967</u>	<u>1 078 345</u>	<u>8 510 342</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

NOTE 11 : VALEURS IMMOBILISEES

**TABLEAUX DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
(Exprimés en dinars)**

NOTE 11.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de période	Effet de variation de taux de change	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	22 034 719	1 023 348	3 391 593	417 937	7 725 638	19 141 959	17 702 668	2 329 192	766 174	3 248 198	17 549 836	1 592 123
Logiciels (en cours)		1 374 040		-	-417 937	-	956 103	-	-		-	-	956 104
Ecart d'acquisition		5 420 765		1 418 348	-	-	6 839 113	135 099	-		48 300	86 799	6 752 314
TOTAUX		28 829 524	1 023 348	4 809 941	-	7 725 638	26 937 175	17 837 767	2 329 192	766 174	3 296 498	17 636 635	9 300 541

NOTE 11.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Effet de variation de taux de change	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	2 189 080	99 614	15 558	-	-	2 304 252	-	-		-	-	2 304 252
Constructions	5%	12 424 076	375 677	155 430	-	-	12 955 183	5 776 164	394 582	334 886	-	6 505 632	6 449 551
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670		-	-	-	30 670	30 670	-		-	30 670	-
Matériel de transport	20%	33 468 487	786 920	10 821 317	-	7 542 801	37 533 923	11 417 860	4 487 404	485 943	4 385 302	12 005 905	25 528 018
Mobilier de bureau	10% et 20%	7 460 092	725 269	509 622	-	-	8 694 983	2 543 718	211 218	191 793	-	2 946 729	5 748 254
Matériel informatique	15% et 33%	6 850 677	556 945	1 254 805	-	74 027	8 588 400	5 162 913	725 398	392 336	-	6 280 647	2 307 753
Installations générales	10% et 15%	13 284 445	1 163 981	2 345 316	-	-	16 744 926	9 214 544	972 101	914 347	-	11 100 991	5 643 935
Avances et comptes aux fournisseurs d'immobilisations		-		-	-	-	-	-	-		-	-	-
TOTAUX		75 707 527	3 708 406	15 102 048	-	7 665 644	86 852 337	34 145 869	6 790 703	2 319 305	4 385 302	38 870 575	47 981 762
Total des Valeurs Immobilisés		104 537 051	4 731 754	19 911 989	-	15 391 282	113 789 512	51 983 636	9 119 895	3 085 479	7 681 800	56 507 210	57 282 303

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(922 552)	(985 932)
- Passif d'impôt différé, MLA	(367 034)	(204 745)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(4 137 202)	(2 766 910)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(5 426 788)</u>	<u>(3 957 587)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	542 770	421 642
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	739 460	480 463
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	413 595	321 743
- Actif d'impôt différé, ALIOS	6 415 175	4 817 692
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>8 111 000</u>	<u>6 041 540</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>2 684 212</u>	<u>2 083 953</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Clients autres sociétés du groupe	840 495	593 535 (*)
- Fournisseurs, avances	1 875 134	2 213 135
- Prêts au personnel	2 143 304	2 004 897
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	325 807	314 065
- Dépôts et cautionnements versés	-	110 900
- Avances et acomptes au personnel	129 995	65 917
- Crédit d'impôt	7 807 349	9 128 448
- Crédit TVA	18 814 303	17 681 558
- Autres comptes débiteurs	3 277 688	1 449 728 (*)
- Produits à recevoir des tiers	3 264 187	5 058 345
- Charges constatées d'avance	4 233 290	-
- Charges à répartir	116 566	4 037 374
- frais d'émission des emprunts à long terme	2 265 451	1 569 519
<u>Total brut</u>	<u>45 093 569</u>	<u>44 227 421</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(73 645)	(120 107)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(114 258)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 089)	(191 400)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(637 281)	(442 519) (*)
<u>Total net</u>	<u>44 055 416</u>	<u>43 411 354</u>

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

NOTE 14: CONCOURS BANCAIRES

Désignation	Tunisie leasing	Tunisie factoring	Tunisie L.L.D	M.L.Algérie	ALIOS	Stif	TOTAL
Banques, découverts	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895	80 865 872
TOTAL	10 627 542	12 234 372	-	-	58 003 063	895	80 865 872

NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
Emprunts		
- Banques locales	242 988 028	198 480 479
- Banques étrangères	197 036 738	114 361 542
- Emprunts obligataires	289 090 240	282 242 000
- Crédit à court terme	2 127 190	2 273 373
- Ligne d'avance	25 000 000	20 750 000
- Billets de trésorerie	3 000 000	3 000 000
- Certificats de dépôt	4 000 000	29 500 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	-	882 930
- Crédit ALIOS	442 473 259	430 907 768
<u>Total emprunts</u>	<u>1 205 715 455</u>	<u>1 082 398 092</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 347 086	3 593 299
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	4 470 173	2 601 266
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 244 772	8 798 992
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	9 450	6 300
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	-	799 425
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>18 071 481</u>	<u>15 799 282</u>
<u>Total</u>	<u>1 223 786 936</u>	<u>1 098 197 374</u>

NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	198 480 479	5 198 184	278 390 000	239 081 185	242 987 478	93 804 163	149 183 314
* AL BARAKA BANK	45 000 000	-	128 000 000	128 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015 I	6 000 000	-	-	6 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015 II	3 200 000	-	-	-	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 10 MD 2013	5 500 000	-	-	2 000 000	3 500 000	1 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016 I	-	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2016 II	-	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* ATTJARI BANK 2013	5 000 000	-	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* ATTJARI BANK 2015	8 333 333	-	-	3 333 333	5 000 000	1 666 667	3 333 333
* ATTJARI BANK 2016	-	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* BIAT 2013 I	5 000 000	-	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2015 I	6 750 000	-	-	1 500 000	5 250 000	3 750 000	1 500 000
* BIAT 2015 II	15 000 000	-	-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* BIAT 2016	-	-	20 000 000	2 000 000	18 000 000	14 000 000	4 000 000
* AMEN BANK 2013 II	6 562 500	-	-	3 750 000	2 812 500	-	2 812 500
* AMEN BANK 2015 I	4 893 617	-	-	1 276 596	3 617 021	2 340 425	1 276 596
* AMEN BANK 2015 II	9 791 667	-	-	2 500 000	7 291 667	4 791 667	2 500 000
* BTK 2013	2 500 000	-	-	1 000 000	1 500 000	500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	-	28 000 000	36 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BH	-	-	5 000 000	1 000 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
* WIFEK BANK	-	-	15 000 000	10 000 000	5 000 000	-	5 000 000
* BNP (MLA)	-	-	10 375 000	1 594 176	8 780 824	5 435 680	3 345 144
* CITIBANK (MLA)	15 040 000	1 560 000	16 600 000	-	33 200 000	7 377 778	25 822 222
* AL BARAKA BANK(MLA)	34 996 978	3 629 732	26 975 000	21 218 735	44 382 975	21 781 604	22 601 371
* AMEN BANK 5 MD (factoring)	3 673 070	-	-	958 756	2 714 314	1 685 261	1 029 053
* AMEN BANK 3 MD (factoring)	2 761 449	-	-	540 134	2 221 315	1 641 323	579 992
* BTE (factoring)	2 495 585	-	-	2 495 585	-	-	-
* BH (factoring)	-	-	2 000 000	171 860	1 828 140	1 466 860	361 280
* BTE (factoring)	-	-	5 000 000	430 630	4 569 370	3 665 319	904 051
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	206 296	-	-	206 296	-	-	-
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	727 578	-	-	539 438	188 140	-	188 140
* AMEN BANK 2014-I (LLD)	723 322	-	-	723 322	-	-	-
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	1 116 449	-	-	729 802	386 647	-	386 647
* AMEN BANK 2015 (LLD)	1 079 448	-	440 000	372 087	1 147 361	701 580	445 781
* A.T.B 2012-II (LLD)	14 989	-	-	14 989	-	-	-
* A.T.B 2013-I (LLD)	25 446	-	-	25 446	-	-	-
* AFRIC INVST	88 752	8 452	-	-	97 204	-	97 204
BANQUES ETRANGERES	114 361 542	2 960 054	112 256 775	32 541 632	197 036 738	153 549 191	43 487 548
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	17 105 158	-	-	4 378 184	12 726 974	8 285 831	4 441 143
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	20 964 507	-	-	3 225 309	17 739 198	14 513 889	3 225 309
* BIRD 2012	8 929 323	-	-	1 141 349	7 787 974	6 430 831	1 357 143
* BAD 2013	5 944 071	-	-	778 385	5 165 686	4 316 533	849 153
* BIRD 2014	11 600 500	-	-	1 657 214	9 943 286	6 628 857	3 314 429
* BIRD 2015	6 000 000	-	-	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	15 125 626	-	-	3 781 348	11 344 278	7 562 930	3 781 348
* SANAD 2016	-	-	15 443 750	-	15 443 750	13 727 764	1 715 986
* SANAD GGF	24 675 000	-	24 675 000	-	24 675 000	21 933 331	2 741 669
* PROPARCO	22 207 000	-	22 207 000	-	22 207 000	17 272 111	4 934 889
* RESPONSABILITY	24 515 000	-	24 515 000	2 451 500	22 063 500	17 160 500	4 903 000
* BERD 2016	12 300 000	-	12 300 000	-	12 300 000	12 300 000	-
* FRANSABANK	3 983 675	413 200	-	2 434 369	1 962 506	-	1 962 506
* ABC	19 301 000	2 001 966	-	6 895 803	14 407 164	9 999 716	4 407 448
* CPA	-	-	13 116 025	-	13 116 025	7 262 500	5 853 525
* TRUST BANK	5 253 284	544 888	-	5 798 171	-	-	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	312 842 021	8 158 238	390 646 775	271 622 817	440 024 216	247 353 354	192 670 862

NOTE 15: EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt subordonné 2010	4 000 000		-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 I	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 II	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2011 III	12 000 000		-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	16 964 000		-	6 000 000	10 964 000	4 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	14 140 000		-	4 000 000	10 140 000	6 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné 2013 I	12 000 000		-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	25 032 000		-	6 000 000	19 032 000	13 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné 2013 II	18 234 000		-	1 766 000	16 468 000	12 468 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2014 I	26 702 000		-	3 298 000	23 404 000	17 404 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2014 II	27 620 000		-	2 380 000	25 240 000	19 240 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2015 I	30 000 000		-	592 760	29 407 240	28 814 480	592 760
* Emprunt subordonné 2015 I	20 000 000		-	615 000	19 385 000	18 770 000	615 000
* Emprunt subordonné 2015 II	14 710 000		15 290 000	-	30 000 000	27 772 800	2 227 200
* Emprunt obligataire 2016 I			30 000 000	-	30 000 000	28 369 860	1 630 140
* Emprunt subordonné 2016 I			20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	-
* Emprunt obligataire 2014 (factoring)	15 000 000		-	3 000 000	12 000 000	9 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)	33 840 000	3 510 000	-	8 300 000	29 050 000	29 050 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	282 242 000	3 510 000	65 290 000	61 951 760	289 090 240	239 025 140	50 065 100

NOTE 16: DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Avances et acomptes reçus des clients	30 316 943	18 135 264
- Dépôts et cautionnements reçus	38 704 805	40 800 793
Total général	<u>69 021 748</u>	<u>58 936 057</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Personnel, rémunérations dues	793 823	708 827
- Personnel, provisions pour congés payés	1 289 477	1 068 478
- Personnel, autres charges à payer	968 666	1 207 104
- Fonds social	319 154	312 211
- Etat, retenues sur salaires	273 932	210 166
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	939 990	659 770
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	103 808	51 349
- Etat, impôts sur les bénéfices	9 244 131	4 543 649
- Etat, TVA à payer	3 864 186	3 206 330
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 399 247	4 012 429
- Avance sur titres immobilisés	949 181	587 438
- Actionnaires, dividendes à payer	1 061 822	1 546 351
- C.N.S.S	975 460	802 745
- Autres comptes créditeurs	29 907 942	16 128 903
- Diverses charges à payer	4 204 983	4 175 209
- Produits constatés d'avance	7 266 345	6 485 550
- Autres provisions pour risques	12 471 889	10 915 031
<u>Total</u>	<u>78 034 036</u>	<u>56 621 540</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31-déc 2016</u>	<u>31-déc 2015</u>
- Capital social	(A)	45 000 000	45 000 000
- Réserve légale		4 500 000	4 500 000
- Prime d'émission		33 175 212	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		14 154 858	13 161 525
- Autres réserves		5 729 125	5 729 125
- Ecart de conversion		6 774 297	996 138
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	3 676 967	2 790 843
- Dividendes reçus des filiales		5 838 337	5 419 822
- Résultats reportés		35 657 676	27 337 809
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>154 506 472</u>	<u>144 435 262</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		15 143 801	21 868 674
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	1 078 345	2 737 738
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(3 657 211)	(10 418 496)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante (1)</u>		<u>12 564 935</u>	<u>14 187 916</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>167 071 407</u>	<u>158 623 178</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	9 000 000	9 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,396	1,576

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2016 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000

(B) Voir note 6

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

31-déc-16

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats réportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2014	43 000 000	4 300 000	11 161 525	39 500 000	2 000 000	4 889 125	3 964 079	2 676 404	6 003 759	23 833 987	14 560 067	155 888 946
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(141 426)		394 650		253 224
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015		200 000	2 000 000						(6 003 759)	9 628 772	(5 825 013)	-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence						840 000		255 865	1 187 732	6 312 490	(8 735 054)	(138 967)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 232 090	(4 232 090)		-
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par l'A.G.O du 05/06/2014				-						-		-
Augm K Quatrième résolution approuvée par l'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)							-
Ecart de conversion							(2 967 941)					(2 967 941)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014										(8 600 000)		(8 600 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2015											14 187 916	14 187 916
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	4 500 000	13 161 525	39 500 000	-	5 729 125	996 138	2 790 843	5 419 822	27 337 809	14 187 916	158 623 178
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(68 021)		631 516		563 495
Affectations approuvées par l'A.G.O du 07/06/2016			2 018 333						(5 419 822)	7 711 378	(4 309 889)	-
Réintégration prime d'émission				(6 324 788)						6 324 788		-
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre			(1 025 000)							1 025 000		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								954 145	1 750 763	5 714 758	(9 878 027)	(1 458 361)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 087 574	(4 087 574)		-
Ecart de conversion							5 778 159					5 778 159
Dividendes versés sur le bénéfice de 2015										(9 000 000)		(9 000 000)
Résultat consolidé au 31 décembre 2016											12 564 935	12 564 935
Solde au 31 Décembre 2016	45 000 000	4 500 000	14 154 858	33 175 212	-	5 729 125	6 774 297	3 676 967	5 838 337	35 657 675	12 564 935	167 071 407

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2016	2015
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	182 013	666 013
- Dans les réserves	210 405	683 621
- Dans le résultat	(A) 17 612	139 506
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	9 606 120	2 333 811
- Dans les réserves	13 634 830	14 186 152
- Dans le résultat	(A) 7 875 059	8 316 641
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	16 800
- Dans les réserves	18 006	8 933
- Dans le résultat	(A) 8 394	9 073
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	27 834 700	27 834 700
- Ecart de conversion	2 986 394	311 156
- Dans les réserves	(100 575)	-664
- Dans le résultat	(A) (172 022)	-99 911
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	18 088 965	18 088 965
- Ecart de conversion	4 884 240	379 676
- Dans les réserves	26 327 245	25 976 545
- Dans le résultat	(A) (4 071 832)	2 053 187
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>151 225 819</u>	<u>144 783 669</u>
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>3 657 211</u>	<u>10 418 496</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- intérêts conventionnels	171 568 736	159 287 539
- Intérêts intercalaires	924 611	484 100
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>172 493 347</u>	<u>159 771 639</u>
- Intérêts de retard	(B) 3 819 074	2 968 696
<u>Total des autres produits</u>	<u>3 819 074</u>	<u>2 968 696</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(699 216)	(539 550)
. Intérêts de retard	(757 179)	(558 769)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	589 482	613 329
. Intérêts de retard antérieurs	368 567	282 506
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(498 346)</u>	<u>(202 484)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>175 814 075</u>	<u>162 537 851</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 Décembre 2016, se présente ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Commissions de factoring	4 886 155	4 663 605
- Intérêts de financement	8 806 893	8 694 016
<u>Total</u>	<u>13 693 048</u>	<u>13 357 621</u>

NOTE 22 : Intérêts et charges assimilés

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	21 062 574	18 563 605
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	11 395 556	37 754 935
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	44 409 463	10 680 607
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	598 348	611 728
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>77 465 941</u>	<u>67 610 875</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	4 135 188	5 727 265
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	2 238 555	2 917 533
- Autres	3 184 726	2 994 609
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>9 558 469</u>	<u>11 639 407</u>
<u>Total général</u>	<u>87 024 410</u>	<u>79 250 282</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2016</u>	<u>31-déc</u> <u>2015</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	9 541 351	9 664 559
- Dotations aux provisions collectives	1 391 505	878 537
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(9 007 476)	(6 419 821)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	194 602	4 194 146
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(194 602)	(2 326 197)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	1 493 962	850 829
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(196 723)	(395 033)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	2 854 757	1 425 965
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(1 263 379)	(952 866)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	44 511 182	33 500 355
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(33 726 984)	(27 213 891)
- Encaissement sur créances radiées	422 681	-
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>16 020 876</u>	<u>13 206 583</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	1 185 617	152 360
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(518 493)	(687 177)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	278 654	269 244
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2 592 934	3 857 675
- Reprise de provisions pour risques et charges	(3 577 956)	-
	<hr/>	<hr/>
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>(53 039)</u>	<u>3 578 307</u>

NOTE 25 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 758 245	24 507 393
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(26 203 266)	(24 758 245)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(6 873 548)	(6 138 654)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	8 575 802	6 873 548
- Plus ou moins values sur relocation	(359 672)	(1 048 570)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 631 293)	(6 766 456)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	7 021 420	6 631 293
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 343 515)	(3 252 829)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 789 703	3 343 515
- TVA collectées	57 579 072	52 177 004
- Loyers encaissés	596 130 319	526 044 205
- Intérêts de retard	1 906 038	1 472 843
- Créances virées en Pertes	(194 602)	(1 266 013)
- Remboursement des valeurs résiduelles	2 608 926	1 323 113
- Remboursements anticipés	11 788 981	11 719 636
- Produits sur Cessions anticipées	284 648	223 205
	<hr/>	<hr/>
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>670 837 258</u>	<u>591 084 988</u>

NOTE 26 : ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc	31-déc
	2016	2015
Encours de Financement des adhérents en début de période	90 477 991	85 554 281
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(97 071 452)	(90 477 991)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(708 450)	(505 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	876 449	708 450
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	-	(9 262)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	-	-
Financement des adhérents (TND + €)	340 086 354	341 594 644
Produits à recevoir en début de période	16 617	37 060
Produits à recevoir en fin de période	(34 181)	(16 617)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	13 693 048	13 357 621
Récupération frais bancaires	42 477	34 774
Récupération frais de justice	13 067	4 997
TVA collectée	865 665	822 724
Créances virées en Pertes	-	(652 795)
Compte d'attente en début de période	(121 133)	(121 133)
Compte d'attente en fin de période	133 217	121 133
Encaissements reçus des acheteurs	348 269 669	350 452 437

NOTE 27 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc	31-déc
	2016	2015
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	30 255 770	22 609 025
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(52 386 149)	(30 255 770)
- Fournisseurs, avances en début de période	(2 088 540)	(1 383 943)
- Fournisseurs, avances en fin de période	1 537 695	2 088 540
- Investissements pour financement de contrats de leasing	618 599 478	457 286 586
- TVA sur Investissements	57 497 636	42 079 627
Décaissements pour financement de contrats de leasing	653 415 890	492 424 065

**NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	27	15 085
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	(27)	(27)
- Investissements en Immobilisations incorporelles	207 130	618 450
- Investissements en Immobilisations corporelles	19 557 592	7 974 859
- TVA sur Investissements	1 643	7 630
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	19 766 365	8 615 997

**NOTE 29 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Cessions d'immobilisations incorporelles	-	100 438
- Cessions d'immobilisations corporelles	9 851 055	4 974 346
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	26 197	(7 667)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	9 877 252	5 067 117

**NOTE 30 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	4 265 192	63 385 670
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	4 000 000	2 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(7 571 683)	(6 214 235)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	8 454 613	7 571 683
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u> <u>d'immobilisations financières</u>	9 148 122	66 743 118

**NOTE 31 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Titres immobilisés libérés début période	-	560 000
- Titres immobilisés libérés fin période	-	(560 000)
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 750 000	1 543 733
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	8 869 213	157 399
- Dépôts et cautionnements versés début période	-	18 714
- Dépôts et cautionnements versés fin période	-	(18 714)
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(459 669)	(429 648)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	782 653	587 438
- Plus values sur cession de titres de participations	1 980 687	79 240
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	12 922 884	1 938 162

NOTE 32 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Dividendes et tantièmes		
	17 816 704	17 649 998
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	18 270	16 514
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(21 608)	(18 270)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	17 813 366	17 648 242

NOTE 33 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	31-déc 2016	31-déc 2015
- Banques	70 059 422	94 512 617
- Caisses	291 137	373 383
- Banques, découverts	(80 865 872)	(71 566 178)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	(10 515 313)	23 319 822

NOTE 34 :

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2016, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 000 DT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du réz de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 249 KDT au titre de l'exercice 2016.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2016, TL a mis en force 90 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 8 096 722 DT.

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 987 076 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 14 922 508 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2016, à 188 140 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures. Les charges supportées au titre de l'année 2016 s'élèvent à 273 027 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt :

Tunisie Leasing a émis des certificats de dépôt et des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 59 497 DT.
- Des certificats dépôt de 1 000 000 DT qui ont été souscrits en 2016. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 18 851 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 1 000 000 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Un sixième avenant a été signé le 22 Mars 2016 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2016 sont arrêtés à un montant de 176 400 €.

Les prestations facturées en 2016 dans ce cadre, s'élèvent à 337 298 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2016 s'élèvent à 533 502 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 42 712 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 2 147 393 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 24 120 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 1 307 973 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie Leasing a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 166 500 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 588 783 DT.

Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 27 500 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 115 799 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Au cours de l'exercice 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKATEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2016 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 21 344 DT.

Au 31 décembre 2016, l'encours financier s'élève à 672 717 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2016, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 126 929 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 13 721 188 DT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société

PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 160 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2016 s'élève à 160 KDT (HT).

Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF»

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 20 avril 2017 a autorisé l'acquisition de la part détenue à 99,99% par Tunisie Valeurs dans le capital de la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière «STIF» à la valeur nominale de l'action soit un montant total de 400 KDT.

Amen Finance Company

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing du 21 décembre 2016 a autorisé la cession de sa participation dans la société Amen Finance Company au profit de la société de Participation de Gestion d'Investissement «PGI HOLDING», membre du conseil d'administration de Tunisie Leasing, au prix 10 700 KDT coupon 2015 détaché.

Tunisie valeurs

Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2016, Tunisie Leasing a cédé 666 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 100 KDT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des échéances de l'encours du portage comme suit :

- Remboursement d'un montant global de 4 547 KDT incluant des charges financières pour un montant de 1 996 KDT ;
- Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 se sont élevés à 5 904 KDT et imputés en totalité sur l'encours du portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

NOTE 31 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 20 Avril 2017. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisie Leasing, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un total bilan de 1 906 828 KDT, des capitaux propres positifs de 167 071 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à 12 565 KDT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants:

Le commissaire aux comptes du groupe Alios a soulevé au niveau de son rapport d'audit sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, un paragraphe d'observation renvoyant à aux notes suivantes:

- La note 6 aux états financiers consolidés qui décrit les évènements significatifs de l'exercice 2016, concernant la situation de la filiale Alios Finance Gabon et le plan d'action envisagé par le groupe Alios Finance ;
- La note 8 aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 qui indique l'existence des créances d'un montant de 48 MDT détenues par la filiale Alios Finance Gabon sur l'État Gabonais.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant ces points.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2016.

Tunis, le 28 Avril 2017

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURIN